

UNIVERSITÉ DE HAUTE ALSACE  
**Faculté des Sciences et Techniques**

# LIVRET DE L'ÉTUDIANT

## Licence 2

### STAPS

## Année 2023 – 2024

Domaine : Sciences - Technologies - Santé  
LICENCES

renforcée physique - chimie  
régio chimica  
chimie  
physique  
environnement sécurité risque  
mécanique  
électronique, énergie électrique et automatique  
mathématiques  
informatique  
méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises  
STAPS : Activités Physiques Adaptées et Santé



# Sommaire

## Table des matières

1.	L'UFR Sciences et Techniques.....	3
2.	Le campus.....	4
2.1.	Le plan .....	4
2.2.	Localisation des salles d'enseignement.....	5
3.	Scolarité .....	6
3.1.	Service de scolarité.....	6
3.2.	Inscriptions.....	6
3.3.	Validation d'U.E.....	7
3.4.	Boite mail UHA.....	7
3.5.	Le calendrier universitaire .....	8
3.6.	Les emplois du temps .....	9
3.7.	L'accueil des personnes en situation de handicap.....	10
3.8.	Les sportifs de haut niveau .....	11
3.9.	Les étudiants salariés .....	11
3.10.	Les étudiants boursiers.....	12
3.11.	UE Libre.....	13
3.12.	Lexique des abréviations universitaires .....	14
3.13.	Les langues .....	14
3.14.	Engagement bénévole et citoyen .....	14
4.	Les modalités de contrôle des connaissances – MCC.....	15
5.	Informations importantes.....	16
5.1.	Certification obligatoire pour l'obtention de grade de la licence :.....	16
PIX (nouvelle certification des compétences numériques)		16
5.2.	Plagiat : (concerne TOUT travail rendu par l'étudiant) .....	16
5.3.	Examens :.....	16



# 1. L'UFR Sciences et Techniques

L'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Sciences et Techniques, aussi appelée Faculté des Sciences et des Techniques, a été créée en 1958. Elle est située sur le campus Illberg à Mulhouse.

Elle a pour missions :

- la formation initiale et continue de haut niveau scientifique
- la formation par alternance (niveau Master)
- la recherche scientifique et technologique, ainsi que la valorisation de ses résultats
- la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique
- la coopération internationale

Direction : L'UFR Sciences et Techniques est dirigée par un Directeur :

Directeur : M. Mickaël DERIVAZ ([mickael.derivaz@uha.fr](mailto:mickael.derivaz@uha.fr))

Responsable licence 2ème année : M. Fabrice DEGOUTTE

Les différents responsables de formation des licences :

Mentions	Parcours	Responsable
SPI	Electronique, Electrotechnique et Automatique Parcours trinational ICS	M. HERMANN Gilles <a href="mailto:gilles.hermann@uha.fr">gilles.hermann@uha.fr</a>
Informatique	Informatique et MIAGE	M. RIVIERE Stephane <a href="mailto:stephane.riviere@uha.fr">stephane.riviere@uha.fr</a>
Informatique	Mathématiques	M. BALHACHMI Zakaria <a href="mailto:zakaria.belhachmi@uha.fr">zakaria.belhachmi@uha.fr</a>
SPI	Mécanique - trinationale Mécatronique	M. DERIVAZ Mickaël <a href="mailto:derivaz.mickael@uha.fr">derivaz.mickael@uha.fr</a>
Physique, chimie	Chimie, parcours Regio Chimica	Mme. BALLY-LE GALL Florence M. KREMBEL Christophe <a href="mailto:regiochimica.enscmu@uha.fr">regiochimica.enscmu@uha.fr</a>
Physique, chimie	Environnement, Sécurité, Risques	M. LEYSSENS Gontrand <a href="mailto:gontrand.leysSENS@uha.fr">gontrand.leysSENS@uha.fr</a>
Physique, chimie	Physique	M. PIRRI Carmelo <a href="mailto:carmelo.pirri@uha.fr">carmelo.pirri@uha.fr</a>
Physique, chimie	Chimie	M. PARMENTIER Julien <a href="mailto:julien.parmontier@uha.fr">julien.parmontier@uha.fr</a>
Physique, chimie	Licence renforcée - Physique - Chimie	M. VONAU François <a href="mailto:francois.vonau@uha.fr">francois.vonau@uha.fr</a>
STAPS	Activités Physiques Adaptées et Santé	Mme Géraldine ESCRIVA-BOULLEY <a href="mailto:geraldine.escriva-boulley@uha.fr">geraldine.escriva-boulley@uha.fr</a>



## 2. Le campus

### 2.1. Le plan



#### Plan Campus Illberg UHA

- (A) SUAPS - Gymnase universitaire
- (B) Maison de l'Université - Présidence
- (B2) Nef des sciences
- (C) Learning Center
- (D) EPS - European Physical Society
- (E) Bâtiment en travaux
- (F) Amphithéâtres : Pierre Weiss - Paul Schutzenberger - Jacques Hadamard
- (G) SERFA - Service de Formation pour Adultes
- (H) FLSH - Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines ILLE, LISEC
- (I) ENSISA bâtiment Lumière - École Nationale Supérieure d'Ingénieurs Sud-Alsace
- (J) CLOUS - Accueil et résidences universitaires
- (K) FST - Faculté des Sciences et Techniques
- (L) IS2M - Institut de Science des Matériaux de Mulhouse
- (M) ENSISA bâtiment Werner - École Nationale Supérieure d'Ingénieurs Sud-Alsace
- (N) LPMT - Laboratoire de Physique et Mécanique Textiles
- (O) CLOUS - Restaurant universitaire - Cybercafé
- (O) IRJBD - Institut de Recherche Jean-Baptiste Donnet (LIMA, GRE, IS2M et LPIM)
- (P) ENSCMu - École Nationale Supérieure de Chimie de Mulhouse
- (Q) Maison de l'Étudiant :  
Rez-de-chaussée : SIO/BAIPS - DRIET - SUAC - Scolarité - BVE - Mission Handicap  
Étage 1 : NvaTris - Médecine/Infirmierie  
Étage 1+ : ELAN - Cellule Partenariat/FPHA  
Étage 2 : Direction de la Recherche - LAMIE  
Étage 2+ : Direction de la Recherche - Ecoles Doctorales
- (R) CLOUS - Résidences universitaires

#### Accès Transport :

- |                    |                |
|--------------------|----------------|
| Parking Libre      | Parking Tram   |
| Parking Personnels | Vélocité       |
| Bus                | Tram           |
| 17 Gifop           | 2 Illberg      |
| 51 Université      | Défibrillateur |

Campus Illberg - 2 rue des Frères Lumière 68093 Mulhouse



FST n°18  
Bâtiment K



18, rue des Frères Lumière  
68093 Mulhouse  
tel : 03 89 33 62 00

## 2.2. Localisation des salles d'enseignement

Bâtiment	Salle	Localisation
FST 18 rue F.Lumière <b>Bâtiment K</b>	<p><u>Amphithéâtres :</u></p> <p>ILL_K_ AMPHI A ILL_K_ AMPHI TAGLANG ILL_K_ AMPHI GB (Gaston Berger)</p> <p><u>Salles de COURS ou TD :</u></p> <p>ILL_K_ 001 à 006 ILL_K_ 100 à 108 ILL_K_ 201 à 203</p> <p><u>Salles TP :</u></p> <p>ILL_K_ TP CHIMIE PHYS ILL_K_ TP CHIMIE MINE ILL_K_ TP CHIMIE ORGA ILL_K_ TP PHYS 1 ILL_K_ TP PHYS 2 ILL_K_ TP EEA</p> <p><u>Salles informatique :</u></p> <p>ILL_K_ 110 ETUDIANTS (info en libre service) ILL_K_ 107 INFO ILL_K_ 109 INFO</p>	<p>rez de chaussée rez de chaussée 1<sup>er</sup> étage</p> <p>rez de chaussée 1<sup>er</sup> étage 2<sup>ème</sup> étage</p> <p>1<sup>er</sup> étage 1<sup>er</sup> étage 1<sup>er</sup> étage rez de chaussée rez de chaussée rez de chaussée</p> <p>1<sup>er</sup> étage 1<sup>er</sup> étage 1<sup>er</sup> étage</p>
FST 6 rue F.Lumière <b>Bâtiment F</b>	ILL_F_1 à 4	1 <sup>er</sup> étage
ENSISA Lumière <b>Bâtiment I</b>	<p><u>Salles informatique :</u></p> <p>ILL_I_E37 (42 postes) ILL_I_E39 (27 postes)</p>	2 <sup>ème</sup> étage

### 3. Scolarité

#### 3.1. Service de scolarité

**Responsable pédagogique de la 2ème année de licence STAPS :**

M. Fabrice DEGOUTTE, [fabrice.degoutte@uha.fr](mailto:fabrice.degoutte@uha.fr)

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA SCOLARITE :

**du LUNDI au VENDREDI** de 7 h 45 à 12 h 30 – Fermé les après-midis.

**Responsable de la scolarité STAPS :**

Mme. Aurélie NAZE, [aurelie.naze@uha.fr](mailto:aurelie.naze@uha.fr), 03 89 33 62 03

Horaires : de 7 h 45 à 12 h 30

Mme NAZE est votre personne référente en licence 2ème année STAPS pour la remise de vos justificatifs d'absence ou de tout autre renseignement concernant votre scolarité.

Retrouvez les informations détaillées concernant la Faculté des Sciences et Techniques sur le site internet : <http://www.fst.uha.fr>

#### 3.2. Inscriptions

**Deux inscriptions obligatoires :**

Inscription administrative : vous permet d'obtenir votre statut étudiant, votre carte "mon pass campus", l'accès à la B.U., aux services du CROUS, aux activités culturelles et sportives, ...

Cette inscription s'effectue uniquement en ligne sur [www.uha.fr](http://www.uha.fr) avant le **30 septembre** au plus tard.

Les étudiants qui n'ont pas pu finaliser leur inscription administrative avant la rentrée sont autorisés à suivre les enseignements hormis les TP. Le non-paiement des frais de scolarité entraîne l'impossibilité de suivre les TP (pas de couverture en cas d'accident).

50 euros	Quota de 100 impressions et accès aux logiciels sous licence en libre-service
	Salle info en libre accès jusqu'à 21 heures
	Participation aux forums et salons
	Formation PSC1 (premiers secours)

Inscription pédagogique : elle complète l'inscription administrative. Elle s'effectue via un lien qui vous sera envoyé par la scolarité de la FST.

**Ne ratez pas cette étape indispensable pour l'enregistrement de vos résultats.**

Pensez à communiquer à la scolarité tout changement dans les renseignements fournis (adresse, numéro de téléphone, ...) intervenant au cours de l'année universitaire.

**Sans inscription pédagogique, l'étudiant(e) n'est pas autorisé(e) à se présenter aux épreuves d'examens et l'étudiant boursier devra rembourser les sommes déjà perçues.**



### 3.3. Validation d'U.E.

Les étudiants ayant acquis une ou plusieurs UE similaires à celles de la licence 2 dans une autre université peuvent demander par écrit la validation de ces notes auprès du responsable de leur filière **avant le 22 septembre**.

### 3.4. Boite mail UHA

Attention : durant l'année des informations diverses vous seront envoyées sur votre boîte mail UHA. **Vous devez impérativement consulter votre boîte mail UHA tous les jours.**



### 3.5. Le calendrier universitaire

#### CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2023-2024 LICENCE 2 STAPS

Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier			
1 V	1 D			1 M	Toussaint	1 V	Fin d'années - Pstage	1 L	Vacances de Noël		
2 S	2 L	Debut UE libres		2 J		2 S		2 M			
3 D	3 M			3 V	Vacances d'automne	3 D		3 M			
4 L	RENTREE L29h	4 M		4 S		4 L		4 J			
5 M	5 J	5		5 D		5 M		5 V			
6 M	6 V	6		6 L		6 M		6 S			
7 J	7 S	7		7 M		7 J	13	7 D			
8 V	8 D			8 M		8 V		8 L			
9 S	9 L			9 J	9	9 S		9 M			
10 D	10 M			10 V		10 D		10 M			
11 L	11 M			11 S	Arrivée 1918	11 L		11 J			
12 M	12 J	12		12 D		12 M		12 V			
13 M	13 V	13		13 L		13 M		13 S			
14 J	14 S	14		14 M		14 J	14	14 D			
15 V	15 D			15 M		15 V	Fin des CCS4	15 L			
16 S	16 L			16 J	10	16 S		16 M			
17 D	17 M			17 V		17 D		17 M			
18 L	18 M			18 S		18 L	Vacances de Noël	18 J			
19 M	19 J	19		19 D		19 M			19 V		
20 M	20 V	20		20 L		20 M			20 S		
21 J	21 S	21		21 M		21 J			21 D		
22 V	22 D			22 M		22 V			22 L		
23 S	23 L			23 J	11	23 S			23 M		
24 D	24 M			24 V		24 D			24 M		
25 L	25 M			25 S		25 L		25 J			
26 M	26 J	26		26 D		26 M		26 V			
27 M	27 V	27		27 L		27 M		27 S			
28 J	28 S	28		28 M		28 J		28 D			
29 V	29 D			29 M		29 V		29 L			
30 S	30 L	Vacances d'automne		30 J	12	30 S		30 M			
31 D	31 M			31 D		31 D		31 M			
Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet	
1 J	2	1 V	Vacances d'hiver	1 L	Jour de Pâques	1 M	Hé du travail	1 S		1 L	JURY S4 + COMP + diplôme
2 V	2 S	2 S			2 M		2 J	12	2 D		2 M
3 S	3 D	3 D			3 M		3 V		3 L		3 M
4 D	4 L	4 L			4 J	9	4 S		4 M		4 J
5 L	5 M	5 M			5 V		5 D		5 M		5 V
6 M	6 M	6 M			6 S		6 L		6 J	17	6 S
7 M	7 J	7 J			7 D		7 M		7 V		7 D
8 J	8 V	8 V		8 L		8 M	Arrivée 1918	8 S		8 L	
9 V	9 S	9 S		9 M		9 J	Anniversaire	9 D		9 M	
10 S	10 D	10 D		10 M		10 V	13	10 L		10 M	
11 D	11 L	11 L		11 J	10	11 S		11 M		11 J	
12 L	12 M	12 M		12 V		12 D		12 M		12 V	
13 M	13 M	13 M		13 S		13 L		13 J	18	13 S	
14 M	14 J	14 J	14	14 D		14 M		14 V	Fin des CCS4	14 D	
15 J	15 V	15 V		15 L		15 M		15 S		15 L	
16 V	16 S	16 S		16 M		16 J	14	16 D		16 M	
17 S	17 D	17 D		17 M		17 V		17 L		17 M	
18 D	18 L	18 L		18 J	11	18 S		18 M		18 J	
19 L	19 M	19 M		19 V		19 D		19 M		19 V	
20 M	20 M	20 M		20 S		20 L	Prestige	20 J		20 S	
21 M	21 J	21 J	21	21 D		21 M		21 V		21 D	
22 J	22 V	22 V	22	22 L		22 M		22 S		22 L	
23 V	23 S	23 S		23 M		23 J	15	23 D		23 M	
24 S	24 D	24 D		24 M		24 V		24 L		24 M	
25 D	25 L	25 L		25 J	Vacances de printemps	25 S		25 M		25 J	
26 L	26 M	26 M		26 V		26 D		26 M		26 V	
27 M	27 M	27 M		27 S		27 L		27 J		27 S	
28 M	28 J	28 J	28	28 D		28 M		28 V		28 D	
29 J	29 V	29 V	29	29 L	Vendredi saint	29 M		29 S		29 L	
30 S	30 M	30 M		30 J		30 J	16	30 D		30 M	
31 D	31 M	31 M		31 V		31 D		31 M		31 M	

Vacances de Noël : du 15/12/23 au 07/01/24 (dont 1 semaine pour réduire la consommation d'énergie)  
 Vacances d'hiver du 24/02 au 10/03/2024 (dont 1 semaine pour réduire la consommation d'énergie)



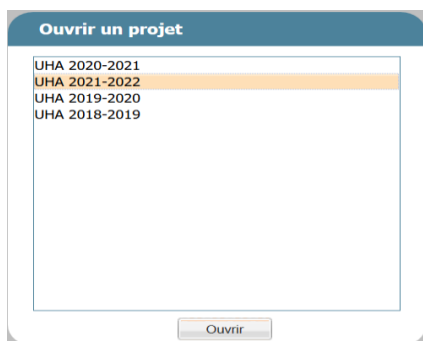
18, rue des Frères Lumière  
 68093 Mulhouse  
 tel : 03 89 33 62 00



### 3.6. Les emplois du temps

Consultation :

Les emplois du temps sont accessibles via [www.emploisdutemps.uha.fr](http://www.emploisdutemps.uha.fr) où ils sont mis à jour quotidiennement. La connexion s'effectue à l'aide de votre adresse mail et identifiant UHA.



Dans "Liste de Ressources" (colonne de gauche), développer la branche "Groupes d'étudiants" (dossier FST) en cliquant sur la flèche, puis développer le dossier "FST" en cliquant sur la flèche, puis développer le dossier "LICENCE 2". Cliquer sur votre filière : L2 STAPS.

Votre emploi du temps sera affiché :

RECHERCHE	FR	S40 - lun. 28 septembre 2020					
		Lundi 28/09/2020	Mardi 29/09/2020	Mercredi 30/09/2020	Jeudi 01/10/2020	Vendredi 02/10/2020	Samedi 03/10/2020
<b>LISTE DES RESSOURCES</b> Nom -> Grouper d'étudiants ENSCMU ENSISA FLSH FMA FSEJ FST LICENCE 1 LICENCE 2 L2 CM L2 INFORMATIQUE L2 MATHÉMATIQUES L2 PHYSIQUECHIMIE L2 PHYSIQUECHIMIE RENFORCEE L2 SPI L2 STAPS LICENCE 3 MASTER 1 MASTER 2 MTC MTM Enseignants Salles Equipements Etudiants Categorie6 Categorie7 Categorie8	07:00						
	08:30	OPT GEOM CM À distance L1 PHYSIQUE CHIMIE L1 RENFORCEE PC CPB1-ENSISA CPB3-ENSCM2 L2 CM1 PIRRI Camelo	ARCHI MATIERE CM À distance L1 PHYSIQUE CHIMIE L1 RENFORCEE PC CPB1-ENSISA L1 CM1 CPB3-ENSCM2 HERMANN Marie-Louise			OSCILLATEURS CM À distance L1 RENFORCEE PC L1 PHYSIQUE CHIMIE CPB1-ENSISA CPB3-ENSCM2 L2 CM1 L2 SPI MEHDAOUI Ahmad	
	09:00						
	09:30						
	10:00						
	10:30						
	11:00						
	11:30						
	12:00						
	12:30						
	13:00						
	13:30						
	14:00						
	14:30						
15:00	ELECTROMAGN 1 TD ILL_K_AMPHE A L2 PHYSIQUE CHIMIE L2 SPI GARREAU Guillaume	OPT GEOM TD ILL_K_AMPHE GB L1 PHYSIQUE CHIMIE PIRRI Camelo	PREV RISQUES TD ILL_K_AMPHE A L1 PHYSIQUE CHIMIE LEYSSENS Gertraud				
15:30							
16:00							
16:30							
17:00							
17:30							
18:00							
18:30							
19:00							
19:30							
20:00							
20:30							
21:00							
21:30							
22:00							
22:30							
23:00							
23:30							
24:00							

Parallèlement au site, des informations régulières ou occasionnelles : annulations de cours, modifications d'horaires ou de salles, absences d'enseignants... peuvent vous être envoyées sur votre boîte mail.



18, rue des Frères Lumière  
68093 Mulhouse  
tel : 03 89 33 62 00

### 3.7. L'accueil des personnes en situation de handicap

L'Université de Mulhouse a mis en place des aménagements spécifiques pour les personnes en situation de handicap.

La "mission Handicap" oriente l'étudiant(e) vers les services compétents pour organiser les aménagements spécifiques à sa scolarité : aménagements des examens et de scolarité (sur préconisation du médecin du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS), dispositifs spécifiques (tiers-temps, secrétaires d'examens, surveillance, matériel adapté...).

**Contactez la Mission Handicap dès la rentrée.**

Contact : Mission handicap, Maison de l'étudiant (bâtiment Q)  
1, rue Alfred Werner. 68093 Mulhouse Cedex  
tel : 03 89 33 62 17  
mail : [accueilhandicap@uha.fr](mailto:accueilhandicap@uha.fr)

Les dispositions du tiers-temps sont appliquées après avis favorable du service universitaire de médecine préventive.

Qui est concerné :

- les personnes ayant des troubles divers reconnus : auditif, visuel, moteur, psychique, maladie invalidante, dyslexie, difficultés sociales, ...
- les situations temporaires : maladie subite, accident, hospitalisation, fracture, ...
- des difficultés qui n'apparaissent que maintenant et pour lesquelles vous vous posez des questions.

**Les étudiants susceptibles de bénéficier d'un tiers-temps sont priés de se signaler à la scolarité dès la première semaine de rentrée.**

En cas de difficulté (liée directement aux études en cours, orientation future, problèmes de santé, problèmes financiers, ...), n'hésitez pas à en parler au responsable de filière, à la responsable de L2, au Directeur de la FST ou à la scolarité.

Si vous vous rendez comptes qu'un/une collègue ne vient plus en cours ou ne va pas bien, **signalez le/la.**



18, rue des Frères Lumière  
68093 Mulhouse  
tel : 03 89 33 62 00

### 3.8. Les sportifs de haut niveau

La Faculté des Sciences et Techniques encourage les étudiants qui souhaitent mener de front leurs études et les compétitions sportives de haut niveau. Ainsi, des dispositions particulières (aménagement du calendrier, sessions spéciales d'examens, cours de soutien etc.) sont prévues pour les étudiants ayant le statut de sportifs de haut niveau.

Le statut de "sportif de haut niveau" est apprécié par une commission universitaire, après examen du dossier sportif à déposer auprès du **Service Universitaire des Activités Physiques Sportives** (SUAPSA), au gymnase (bât. A) dès le 1<sup>er</sup> mois de la rentrée.

**Responsable : Xavier Demuth**

3 rue des Frères Lumière

68 093 Mulhouse Cedex

Téléphone : +33 (0)3 89 33 66 92

Fax : +33 (0)3 89 33 66 95

Courriel : suaps(at)uha.fr

Internet : <http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/index.html>

Le responsable pédagogique de la filière est chargé d'organiser la mise en place de ces dispositions, en relation avec les équipes pédagogiques.

Pour en savoir plus : <http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/sport-de-haut-niveau>

### 3.9. Les étudiants salariés

Les étudiants qui travaillent durant certaines heures de cours et qui souhaitent bénéficier d'un régime "salarié" (12h30 minimum par semaine) doivent se signaler à la scolarité de la FST **dès les premières semaines de la rentrée.**

Pour être en règle, ils devront compléter un **formulaire de dispense de cours** disponible à la scolarité de la FST (même si cela a déjà été signalé lors de l'inscription administrative) et **fournir une copie du contrat de travail.**



18, rue des Frères Lumière  
68093 Mulhouse  
tel : 03 89 33 62 00

### 3.10. Les étudiants boursiers

Conditions d'assiduité aux cours et de présence aux examens :

En application des dispositions du décret n° 51-445 du 16 avril 1951, **l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être inscrit et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés** et réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation. Il doit être inscrit correctement (**inscription administrative et inscription pédagogique**).

En ce qui concerne la présence aux examens, le candidat titulaire d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux doit se présenter aux examens correspondant à ses études, **sans exception et à chaque session**.

**ATTENTION** : Le non-respect de l'une des obligations précitées entraîne le **reversement des sommes indûment perçues**.

#### Contrôles et sanctions

**Les contrôles afférents à l'assiduité aux cours, TD, TP** et à la présence **aux examens** sont conduits sous la responsabilité des présidents d'université, des directeurs d'école et des chefs d'établissement.

Ceux-ci doivent apporter toute leur coopération en fournissant aux services du CROUS les documents ou fichiers relatifs à l'assiduité des étudiants et à leur présence aux examens, accompagnés des justificatifs d'absence. À défaut, le CROUS peut les demander directement à l'étudiant.

**Dans le cas où ces pièces ne sont pas transmises par l'étudiant dans les délais fixés (= sous huitaine), le CROUS se réserve le droit de suspendre le versement de la bourse. Cette suspension est également opérée lorsque l'étudiant ne se présente pas aux examens qui se déroulent à la fin des semestres.**

Si, à la suite d'une relance du CROUS, les justificatifs ne sont toujours pas fournis, une procédure d'émission d'un ordre de reversement d'une partie ou de la totalité de la bourse est mise en œuvre.

Lorsqu'un étudiant boursier **doit interrompre ses études** au cours de l'année universitaire **pour des raisons médicales graves** (traitement médical, hospitalisation), il est tenu d'en informer le service de scolarité de la FST et de **transmettre toutes pièces justificatives nécessaires dans les délais**.

**RAPPEL IMPORTANT** : les justificatifs doivent être remis à la scolarité de la FST **au plus tard sept jours après la date d'émission**, sinon, ils ne seront plus pris en compte.



### 3.11. UE Libre

Ouverture du site de l'UHA pour l'inscription des étudiants aux UE Libres ([www.uelibres.uha.fr](http://www.uelibres.uha.fr))

-Pour les UE annuelles et celles ne fonctionnant qu'au S1 : **du 18 septembre au 13 octobre 2023**

-Pour les UE fonctionnant qu'au S2 : **du 8 au 27 janvier 2024**

**Attention : Passé cette date, vous ne pourrez plus vous inscrire...**

Début des cours :

- Pour les UE débutant au S1 et annuelles : la semaine du 2 octobre 2023

- Pour les UE débutant au S2 : la semaine du 22 janvier 2024.

Rappel : l'ECUE libre est OBLIGATOIRE dans chaque filière de licence et est **notée**. Sans note à cette UE, la compensation annuelle ne pourra pas se faire. **D'où l'importance de cette démarche !!!**

Attention avant de faire votre choix, vérifiez la compatibilité avec votre emploi du temps... Evitez de choisir une UE libre qui se déroule en journée à une heure où vous êtes susceptible d'avoir cours...

Les étudiants qui choisissent des **ECUE à la Fonderie ou FLSH doivent se rapprocher de ces composantes pour connaître les dates d'examens.**



18, rue des Frères Lumière  
68093 Mulhouse  
tel : 03 89 33 62 00

### 3.12. Lexique des abréviations universitaires

**ECTS** : European Credit Transfert System

Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu 30 ECTS, soit par acquisition des crédits de chaque UE du semestre, soit par application des règles de compensation entre les UE constitutives du parcours suivi.

**UE** : Unité d'Enseignement

**ECUE** : Elément Constitutif d'UE

**Coef** : coefficient affecté à la note de l'UE pour le calcul de la moyenne du semestre

**MCC** : Modalités de Contrôle des Connaissances

**Contrôle TD** : note obtenue lors des épreuves effectuées lors des travaux dirigés en groupe

**EC1** : Examen Commun n°1

**EC2** : Examen Commun n°2, etc...

### 3.13. Les langues

Les cours de langues (obligatoires) assurés par des enseignants à la FST sont l'Anglais ou l'Allemand.

### 3.14. Engagement bénévole et citoyen

Si vous êtes engagé.es bénévolement dans un club ou une association ou sur de mission de représentant étudiant au sein de l'université plus de 2 h par semaine. Il vous sera demandé de remplir un document pour que votre investissement puisse être pris en compte.



## 4. Les modalités de contrôle des connaissances – MCC

MCC en cours de modification



18, rue des Frères Lumière  
68093 Mulhouse  
tel : 03 89 33 62 00

## 5. Informations importantes

### Certification obligatoire pour l'obtention de grade de la licence

#### 5.1. Certification obligatoire pour l'obtention de grade de la licence :

##### PIX (nouvelle certification des compétences numériques)

Pour l'obtention du diplôme de licence, chaque étudiant doit se présenter à l'épreuve PIX durant son cursus (**Décision CFVU du 24 mai 2018**). **Plus d'informations vous seront données ultérieurement.**

**Cette mesure sous-entend qu'un étudiant ayant obtenu 180 Crédits à sa Licence peut se voir refuser la délivrance de son diplôme s'il ne s'est pas présenté à la certification PIX,**

#### 5.2. Plagiat : (concerne **TOUT** travail rendu par l'étudiant)

**Dans le règlement des examens validé par la CFVU du 2 octobre 2014, le plagiat est assimilé à une fraude. Cette information est présentée à chaque étudiant de l'Université de Haute Alsace susceptible de rédiger un document long de type thèse, mémoire ou rapport de stage.**

Le plagiat consiste à reproduire un texte, une partie d'un texte, des données ou des images, toute production (texte ou image), ou à paraphraser un texte sans indiquer la provenance ou l'auteur.

Le plagiat enfreint les règles de la déontologie universitaire et il constitue une fraude. Le plagiat constitue également une atteinte au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle, susceptible d'être assimilé à un délit de contrefaçon.

En cas de plagiat dans un devoir, dossier, mémoire ou thèse, l'étudiant sera présenté à la section disciplinaire de l'université qui pourra prononcer des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion.

**Dans le cas où le plagiat est aussi caractérisé comme étant une contrefaçon, d'éventuelles poursuites judiciaires pourront s'ajouter à la procédure disciplinaire.**

#### 5.3. Examens :

##### Contrôle intermédiaire ou de TD :

L'étudiant est autorisé à consulter sa copie **en présence de l'enseignant**. La note communiquée ne sera validée qu'après délibération du jury.

**Tous les règlements sont à lire sur le site : [www.fst@uha.fr](http://www.fst@uha.fr), onglet « Etudiants » - rubrique « Réglementation ».**





## **COORDONNÉS UTILES :**

Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé ([SUMPPS](#)) :  
Maison de l'Étudiant (Bâtiment Q)  
1, rue Alfred Werner<sup>[1]</sup><sub>[SEP]</sub> – 68093 Mulhouse Cedex  
Téléphone : [03 89 33 64 46](tel:0389336446)

Secrétariat du Service Social Maison de l'Étudiant (Bâtiment Q)  
1, rue Alfred Werner<sup>[1]</sup><sub>[SEP]</sub> – 68093 Mulhouse Cedex  
Téléphone : [03 89 33 62 18](tel:0389336218)  
E-mail : [accueil.social@uha.fr](mailto:accueil.social@uha.fr)

Psychologue : [alexis.boehrer@uha.fr](mailto:alexis.boehrer@uha.fr)

Psychiatre : [maud.hartmann@uha.fr](mailto:maud.hartmann@uha.fr)

Service d'Information & d'Orientation<sup>[1]</sup><sub>[SEP]</sub>  
Rez-de-chaussée de la Maison de l'Étudiant (bâtiment Q) - Campus Illberg  
1 rue Alfred Werner, 68 093 MULHOUSE Cedex  
Téléphone : [03 89 33 64 40](tel:0389336440)  
E-mail : [sio@uha.fr](mailto:sio@uha.fr)  
Ouverture :  
les lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h,  
le jeudi de 10h30 à 12h et de 13h à 17h.

Conseiller d'Orientation Psychologue  
Service d'Information et d'Orientation  
E-mail : [noel.pelletier@uha.fr](mailto:noel.pelletier@uha.fr)  
Téléphone : [03 89 33 62 93](tel:0389336293)



18, rue des Frères Lumière  
68093 Mulhouse  
tel : 03 89 33 62 00